



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 mars 2015 à 19 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Monsieur Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Manon Gauthier, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Madame la conseillère Marie-Eve Brunet, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Winner, directeur d'arrondissement
Madame Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire
d'arrondissement
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics
Madame Nicole Ollivier, directrice de la culture
Madame Stéphanie Augy, chef de division des permis et inspections

CA15 210025

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 mars 2015.

10.01

CA15 210026

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le
3 février 2015.**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015 du conseil d'arrondissement de Verdun soit par les présentes considéré comme lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

10.02

Retour sur les dernières séances du conseil d'arrondissement

Le maire et les conseillers font un retour sur les questions découlant de la dernière séance du conseil d'arrondissement.

CA15 210026.1

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions débute à 19 h 08 pour se terminer à 20 h 08; 8 personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

1. Madame Marie-Hélène Lamarche dépose un document intitulé « Fiche technique au dossier DDS numéro : 15-11972 (227, rue Galt) ».

CA15 210027

Proclamer la semaine du 13 au 17 avril 2015, Semaine verdunoise des adultes en formation. (1153461010)

CONSIDÉRANT l'importance cruciale de l'éducation et de la formation continue sur le développement d'une citoyenneté active, l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, l'emploi et la croissance économique, notamment l'économie locale;

CONSIDÉRANT l'importance de valoriser la formation sous toutes ses formes : formation de base, éducation populaire et informelle, formation en milieu de travail, autoformation, formation à distance, etc. et de développer une culture de l'apprentissage partagée par l'ensemble de la collectivité;

CONSIDÉRANT l'importance de placer le citoyen et la citoyenne au cœur de son processus d'apprentissage et de démocratiser l'éducation et la formation en les rendant accessibles à tous, à tout moment;

Reconnaissant le rôle de premier plan que joue l'arrondissement dans la formation continue des citoyens et des citoyennes adultes à travers ses bibliothèques, ses équipements culturels, ses centres de loisir, le soutien qu'il accorde aux organismes communautaires, les activités de formation qu'il mène auprès des bénévoles, sa participation à l'accueil en français des nouveaux arrivants, etc.;

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 13 au 17 avril 2015, Semaine verdunoise des adultes en formation.

15.01 1153461010

CA15 210028

Proclamer le 8 mars 2015 - Journée internationale de la femme. (1153461011)

CONSIDÉRANT QU'en 1977, à l'invitation de l'Organisation des Nations unies, le « 8 mars » est proclamé, dans de nombreux pays du monde, la Journée internationale de la femme;

CONSIDÉRANT QUE cette journée du « 8 mars » est devenue une journée de manifestations à travers le monde pour faire un bilan sur la situation des femmes, pour fêter les victoires et les acquis, afin d'améliorer la situation des femmes;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Verdun est très sensible à la condition des femmes et favorise l'atteinte de l'égalité entre les sexes;

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE s'associer aux nombreuses organisations qui célèbrent annuellement la Journée internationale de la femme et de s'engager à continuer de faire valoir le droit des femmes dans leurs programmes et politiques.

15.02 1153461011

CA15 210029

Confirmer la participation de l'arrondissement de Verdun à l'événement « Une heure pour la terre 2015 » qui aura lieu le 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30. (1152678001)

ATTENDU QUE le 28 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2015 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2013, plus de 7 000 villes réparties dans 150 pays et territoires ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global;

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. DE confirmer la participation de l'arrondissement de Verdun à l'événement « Une heure pour la Terre 2015 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30;
2. D'éteindre les lumières des bâtiments administratifs de l'arrondissement le samedi 28 mars 2015, entre 20 h 30 et 21 h 30;
3. D'inviter la population de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

15.03 1152678001

CA15 210030

Autoriser une modification au contrat accordé à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la réfection du boulevard LaSalle entre le 7000, boulevard LaSalle et la limite de l'arrondissement (Fayolle) (S14-004) (CA14 210264), pour un montant de 13 519,58 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 156 630,48 \$ à 1 170 150,06 \$ pour une dépense totale de 1 191 329,40 \$, taxes incluses, et approuver la nouvelle répartition. (1146459013)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une modification au contrat accordé à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la réfection du boulevard LaSalle, entre le 7000, boulevard LaSalle et la limite de l'arrondissement (Fayolle), (S14-004) (CA14 210264), pour un montant de 13 519,58 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 156 630,48 \$ à 1 170 150,06 \$ pour une dépense totale de 1 191 329,40 \$, taxes incluses et approuver la nouvelle répartition;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

20.01 1146459013

CA15 210031

Renouveler le contrat S12-007 pour la collecte des résidus verts pour une durée d'un (1) an et autoriser une dépense estimée de 61 933,48 \$, toutes taxes incluses, qui pourra être modifiée selon l'indice des prix à la consommation (IPC), majorant ainsi le montant total du contrat de 178 608,96 \$ à 240 542,44 \$. (1124588041)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense estimée de 61 933,48 \$, toutes taxes incluses, qui pourra être revue à la hausse ou à la baisse selon l'indice des prix à la consommation (IPC), majorant ainsi le montant total du contrat de 178 608,96 \$ à 240 542,44 \$, pour la collecte des résidus verts sur le territoire de l'arrondissement;
2. DE renouveler le contrat à cette fin avec la firme Services Matrec inc., pour une durée d'un (1) an, le tout selon les termes et conditions de son offre de service - appel d'offres publics S12-007;
3. D'imputer cette dépense conformément aux renseignements financiers inscrits au dossier décisionnel.

20.02 1124588041

CA15 210032

Accepter de prolonger le bail de location intervenu entre l'arrondissement de Verdun et le Centre social d'aide aux immigrants, pour l'utilisation de locaux au Bureau d'arrondissement, sur une base temporaire et exceptionnelle, pour une période additionnelle maximale de six mois soit du 1^{er} février 2015 au 31 juillet 2015. (1146811007)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter de prolonger le bail de location intervenu entre l'arrondissement de Verdun et le Centre social d'aide aux immigrants, pour l'utilisation de locaux au Bureau d'arrondissement sur une base temporaire et exceptionnelle, pour une période additionnelle maximale de six mois soit du 1^{er} février 2015 au 31 juillet 2015 selon les mêmes termes et conditions.

20.03 1146811007

CA15 210033

Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période du 1^{er} au 30 janvier 2015. (1150774002)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période du 1^{er} au 30 janvier 2015, tels que produits par la Division des ressources financières.

30.01 1150774002

CA15 210034

Dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour la période de janvier 2015. (1150774004)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour la période de janvier 2015.

30.02 1150774004

CA15 210035

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période de janvier 2015. (1150774003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période de janvier 2015.

30.03 1150774003

CA15 210036

Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*. (1153087016)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*.

30.04 1153087016

CA15 210037

Autoriser la vente aux enchères des biens laissés sur la voie publique, et ce pour des évictions ayant eu lieu entre le 23 octobre 2014 et le 26 janvier 2015. (1154637002)

ATTENDU QUE nous aurons en entreposage des biens non réclamés et abandonnés depuis plus de soixante (60) jours, à la date prévue de la tenue de la vente aux enchères;

ATTENDU QUE le Code civil et la Charte de la Ville permettent que des biens non réclamés et abandonnés en notre possession depuis plus de soixante (60) jours soient vendus aux enchères;

ATTENDU QUE le conseil municipal, à son assemblée de septembre 2003, a adopté la résolution numéro CM03 0761 déléguant aux conseils d'arrondissement le pouvoir de se départir des biens laissés ou oubliés sur la voie publique, lesquels sont en leur possession depuis plus de soixante (60) jours.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser la vente aux enchères, laquelle se tiendra le ou vers le 26 mars 2015, des biens laissés sur la voie publique et abandonnés à la suite des évictions ayant eu lieu aux endroits suivants :

Adresse d'éviction	Date d'éviction
3516, rue Joseph	23 octobre 2014
418, 6 ^e Avenue	13 novembre 2014
501, 3 ^e Avenue, unité 5	26 novembre 2014
3869, rue Claude	16 décembre 2014
700, rue de Gaspé, unité 1509	17 décembre 2014
3980, rue Ross, unité 1	8 janvier 2015
707, rue Manning	13 mai 2014

2. ET de retenir les services de Monsieur Marcel Sabourin, huissier, afin de procéder à la vente aux enchères.

30.05 1154637002

CA15 210038

Octroyer une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'organisme Concours québécois en entrepreneuriat - Division Sud-Ouest de l'Île de Montréal, pour l'année 2015. (1152600003)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 1 000 \$ pour une contribution financière non récurrente à l'organisme Concours québécois en entrepreneuriat - Division Sud-Ouest de l'île de Montréal pour l'année 2015;
2. D'approuver le versement de 1 000 \$, taxes applicables incluses, le cas échéant, à l'organisme Concours québécois en entrepreneuriat - Division Sud-ouest de l'île de Montréal;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (DA 368081).

30.06 1152600003

CA15 210039

Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015 pour l'arrondissement de Verdun, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. (1152192001)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015 pour l'arrondissement de Verdun, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

30.07 1152192001

CA15 210040

Octroyer des subventions mensuelles d'une valeur estimée à 301,46 \$ par réunion, sous forme de gratuité, au regroupement des Grands Verdunois pour l'utilisation du Salon des Grands Verdunois de la mairie de l'arrondissement de Verdun, conditionnellement au paiement des services requis (gardiennage, conciergerie et/ou techniciens de son, etc.), le cas échéant, pour un montant maximal de 3 014,60 \$. (1153461017)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'octroyer des subventions mensuelles d'une valeur estimée à 301,46 \$ par réunion, sous forme de gratuité, au regroupement des Grands Verdunois, pour l'utilisation du Salon des Grands Verdunois de la mairie de l'arrondissement de Verdun, conditionnellement au paiement des services requis (gardiennage, conciergerie et/ou techniciens de son, etc.), le cas échéant, et ce, pour un montant maximal de 3 014,60 \$.

30.08 1153461017

CA15 210041

Autoriser la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal et ses mandataires à présenter, au nom de l'arrondissement, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons, en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2). (1152192002)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- 1- D'autoriser le directeur, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, à présenter et à signer, au nom de l'arrondissement, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), et à présenter tout engagement de l'arrondissement en lien avec ces demandes;
- 2- DE désigner monsieur Jean-Sébastien Bernier de la firme BIOFILIA et monsieur Philippe Soreau de la firme AQUAGÉNIE pour agir à titre de mandataires afin de représenter l'arrondissement dans le processus d'obtention des autorisations (art. 22 et 32, LQE) auprès du MDDELCC et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

- 3- DE s'engager à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- 4- DE reconnaître le bien-fondé des travaux d'aménagement du ruisseau des Hérons (aération et apport temporaire en eau) au bénéfice des écosystèmes aquatiques et du bien-être des résidents riverains.

30.09 1152192002

CA15 210042

Demande de dérogation mineure quant à l'obligation de fournir une case de stationnement pour l'agrandissement de l'immeuble et l'ajout d'un logement situé au 284, 4^e Avenue (lot 1 185 202). (1155291003)

La secrétaire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande de dérogation.

Personne ne demande à se faire entendre et n'est entendue.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver la dérogation mineure quant à l'obligation de fournir une case de stationnement pour l'agrandissement de l'immeuble, indiqué à l'article 87 du *Règlement de zonage 1700*, conditionnellement à ce que la dérogation permette de réaliser les travaux prévus à la demande de permis d'agrandissement numéro 3000898822.

40.01 1155291003

CA15 210043

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, en remplacement des plans approuvés à la résolution CA13 210308, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de 2 étages sur le lot 1 152 756. (Futur 3033, rue Wellington). (1155291002)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 10 du projet particulier adopté par résolution (CA13 210255), les plans et les élévations A2-04, A3-01, A3-02 et A4-01, préparés Gary Conrath, architecte, déposés, estampillés et datés du 23 février 2015 par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis de construction n° 3000712766 pour le bâtiment situé au 3033, rue Wellington (future adresse), en excluant l'approbation de l'aménagement paysager.

VOTE

Votent en faveur: le maire Jean-François Parenteau, la conseillère Manon Gauthier, le conseiller Pierre L'Heureux

Votent contre: le conseiller Sterling Downey, le conseiller Luc Gagnon, la conseillère Marie-Andrée Mauger

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, le vote du maire étant prépondérant en vertu de l'article 20.1 de la *Charte*.

40.02 1155291002

CA15 210044

Second projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin d'autoriser la transformation et l'occupation du bâtiment situé au 750 à 756, rue de l'Église (lot 1 154 513) et de permettre un commerce de restauration occupant la totalité du rez-de-chaussée. (1155291001)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier visant la transformation et l'occupation du bâtiment situé au 750-756, rue de l'Église (lot 1 154 513) afin de permettre l'aménagement d'un commerce de restauration occupant la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 154 513 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la modification et l'occupation du bâtiment existant pour y aménager un restaurant occupant la totalité du niveau du rez-de-chaussée sont autorisées sur l'emplacement, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux usages de la grille des usages et normes H02-54. Il est également permis de déroger à l'article 131 du *Règlement de zonage 1700*.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. La délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, au montant de 5 000 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que la fin des travaux visés par la présente résolution. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil de l'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

SECTION IV

CONDITIONS LIÉES À LA MODIFICATION ET À L'OCCUPATION DU BÂTIMENT ET À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA COUR ARRIÈRE

5. La modification du bâtiment existant est autorisée afin d'occuper la totalité du rez-de-chaussée de ce bâtiment aux fins d'un commerce de restauration.

6. La capacité maximale de la terrasse située dans la cour arrière du bâtiment est limitée à 45 personnes.

7. La demande de permis ou de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une terrasse dans la cour arrière déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de la cour arrière, des plantations et des accès piétons.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés, pour la cour arrière.

8. Les végétaux mentionnés à l'article 7 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

SECTION V

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

9. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)* ou d'un certificat d'autorisation en vertu du *Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (RCA08 210004)*, les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section:

- 1° l'aménagement ou le réaménagement d'une terrasse située dans la cour arrière, incluant l'aménagement paysager de la cour arrière;
- 2° une modification à l'apparence de la façade du bâtiment.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

SOUS-SECTION 2

OBJECTIFS

10. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° assurer une qualité architecturale supérieure pour la rénovation de la façade du bâtiment;
- 2° favoriser une rénovation de la façade du bâtiment de façon à présenter une architecture s'insérant au caractère historique de la rue de l'Église;
- 3° permettre la réalisation d'un espace commercial fonctionnel et convivial, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
- 4° concevoir un aménagement paysager de qualité de la cour arrière;
- 5° réduire les impacts sur le bruit et les impacts visuels de la terrasse en cour arrière.

SOUS-SECTION 3

CRITÈRES

11. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une composition architecturale pouvant s'intégrer aux façades existantes de la rue de l'Église;
- 2° l'élévation de la façade doit être similaire aux plans de l'annexe B;
- 3° favoriser la restauration de la brique de la façade ou son remplacement par une brique similaire;
- 4° favoriser la percolation de l'eau dans le sol quant à l'aménagement paysager de la cour arrière;
- 5° maximiser les plantations sur les espaces libres du terrain de la cour arrière;
- 6° favoriser la plantation d'arbres feuillus dans la cour arrière;
- 7° limiter les impacts visuels de la terrasse située dans la cour arrière pour les voisins immédiats;
- 8° limiter les impacts liés aux bruits provenant de la terrasse située dans la cour arrière pour les voisins immédiats;

- 9° favoriser une construction durable et de qualité, pour une clôture ou un écran situé dans la cour arrière.

SECTION VI

DÉLAI DE RÉALISATION

12. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Annexe A

Certificat de localisation du terrain préparé le par Jacques Poupard, arpenteur-géomètre, estampillé en date du 19 janvier 2015 par la Division de l'urbanisme.

Annexe B

Plans et élévations du bâtiment, pages A-4 et A-5, préparés le 8 décembre 2014 par Michel Lemaire, architecte, estampillés en date du 19 janvier 2015 par la Division de l'urbanisme.

40.03 1155291001

CA15 210045

Octroyer des subventions, sous forme de gratuité, pour les services et équipements requis lors de divers événements / Approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement et recommander une dérogation quant à la tarification et la durée d'utilisation dans le cadre de certains événements / Édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs. (1153461008)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'octroyer une subvention, sous forme de gratuité, d'une valeur de 2 000 \$ à Vélo Québec, pour les services et équipements requis lors du Tour de l'île qui se tiendra le dimanche 31 mai 2015;
2. D'approuver, dans le cadre de l'événement visé à l'article 9.7, la réservation de 20 places dans le Stationnement n° 2 - Chalet du parc Arthur-Therrien et de 55 places dans le Stationnement n° 23 - Parc Arthur-Therrien / Mgr-Richard (derrière l'école) ainsi que la période pendant laquelle la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys aura accès auxdites places de stationnement, à savoir : le vendredi 20 mars 2015, de 7 h 30 à 15 h 30;
3. DE recommander une dérogation quant à la durée d'utilisation afin de lever la durée maximum de 4 h prévue au Stationnement n° 2 - Chalet du parc Arthur-Therrien ainsi que la durée maximum de 2 h prévue au Stationnement n° 23 - Parc Arthur-Therrien / Mgr-Richard (derrière l'école) durant la période d'utilisation visée par l'article 2;
4. D'approuver, dans le cadre de l'événement visé à l'article 9.8, la réservation de 60 places dans le Stationnement n° 36 - Sud de l'Auditorium ainsi que la période pendant laquelle le promoteur Pinnacle Investments aura accès auxdites places de stationnement, à savoir : le vendredi 13 mars 2015, de 18 h 30 à 23 h;
5. DE recommander, dans le cadre de l'événement visé à l'article 9.8, une dérogation quant à la tarification afin de facturer 60 places réservées au tarif *événements spéciaux* de 8 \$/espace/jour;
6. DE recommander, dans le cadre de l'événement visé à l'article 9.8, une dérogation quant à la durée d'utilisation afin de lever la durée maximum de 4 h prévue au

Stationnement n° 36 - Sud de l'Auditorium durant la période d'utilisation visée par l'article 4;

7. D'approuver, dans le cadre de l'événement visé à l'article 9.9, la réservation de 50 places dans le Stationnement n° 35 - Est de l'Auditorium ainsi que la période pendant laquelle le promoteur de la télé-réalité de Patrice Lemieux aura accès aux dites places de stationnement, à savoir : de 0 h 01 le dimanche 8 mars jusqu'à 20 h le mercredi 11 mars 2015;
8. DE recommander, dans le cadre de l'événement visé à l'article 9.9, une dérogation quant à la tarification afin de facturer 50 places au tarif *événements spéciaux* de 8 \$/espace/jour;
9. D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Nom de l'événement	Lieu(x)	Date(s)
1) Programmations des événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Verdun A - Beach Party au Natatorium	- divers endroits	- selon l'horaire annexé
2) Légion Royale Canadienne, succursale no 4 de Verdun - Parade et Cérémonie officielle commémorant la Journée d'Ypres	- dans le parc du Souvenir et les rues avoisinantes, selon le parcours habituel	- le dimanche 26 avril 2015 à compter de 14 h
3) Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys - Demi-marathon de l'École secondaire Dorval-Jean-XXIII, dans le cadre du Défi Pierre Lavoie	- piste piétonne le long des berges de l'arrondissement de Verdun, selon le parcours proposé	- le vendredi 24 avril 2015, à compter de 10 h
4) Oeuvre de Jésus Miséricordieux de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs - Procession de la Fête de la Miséricorde	- selon le trajet suggéré passant par les rues Galt, Wellington, Gordon, de Verdun, Hickson, Willibrord	- le dimanche 12 avril 2015, débutant vers 12 h 45
5) St-Willibrord Parish (Paroisse St-Willibrord) - Procession du Vendredi Saint	- selon le trajet suggéré passant par les rues Willibrord, de Verdun, Hickson, boul. LaSalle, de l'Église, Wellington	- le vendredi 3 avril 2015, débutant vers 19 h
6) Vélo Québec - Tour de l'île à vélo	- sur le boulevard LaSalle en l'arrondissement de Verdun, selon le trajet proposé	- le dimanche 31 mai 2015
7) Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys - Colloque ayant pour thème la persévérance scolaire	- Stationnement n° 2 Chalet du parc Arthur-Therrien et stationnement n° 23 parc Arthur-Therrien/Mgr-Richard (derrière l'école)	- le vendredi 20 mars 2015
8) Pinnacle	- Stationnement n° 36 -	- le vendredi 13 mars

Investissements - Gala d'arts martiaux (MMA1) à l'Auditorium de Verdun	Sud de l'Auditorium	2015
9) Tournage cinématographique - Télé-Réalité de Patrice Lemieux	- Stationnement n° 35 - Est de l'Auditorium	- les 8, 9, 10 et 11 mars 2015
10) Art of Raising Children (L'art d'élever les enfants) - Cabane à sucre	- dans l'espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar	- le mercredi 25 mars et le jeudi 26 mars 2015, de 14 h à 19 h

En vertu des règlements suivants, selon le cas :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun;
 - Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public.
10. Le tout étant conditionnel au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention des autorisations et permis requis, le cas échéant.

40.04 1153461008

CA15 210046

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement substitut suite au registre tenu le 25 février 2015, pour le projet de résolution CA15 210019 (903 à 905, rue Rielle). (1145291002)

CONSIDÉRANT la tenue d'un registre le mercredi 25 février 2015 sur la résolution CA15 210019 afin de permettre la démolition d'un bâtiment de 2 étages et la construction d'un bâtiment de 3 étages comprenant 6 logements au 903 à 905, rue Rielle (lot 1 183 507);

CONSIDÉRANT QUE 849 personnes étaient habiles à voter sur la résolution CA15 210019;

CONSIDÉRANT QUE 95 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT QUE 4 personnes se sont enregistrées.

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le secrétaire d'arrondissement substitut dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2) le certificat relatif au registre tenu le mercredi 25 février 2015 portant sur la résolution CA15 210019 afin de permettre la démolition d'un bâtiment de 2 étages et la construction d'un bâtiment de 3 étages comprenant 6 logements au 903 à 905, rue Rielle (lot 1 183 507).

40.05 1145291002

CA15 210047

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges. (1150774001)

Le conseiller Luc Gagnon donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté le «Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour le financement de la réalisation des travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges ».

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

41.01 1150774001

CA15 210048

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement RCA08 210001 sur la cueillette des matières résiduelles. (1152198001)

Le conseiller Luc Gagnon donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté le Règlement modifiant le Règlement sur la cueillette des matières résiduelles (RCA08 210001).

Ledit règlement vise à modifier la journée et les heures de dépôt de matières résiduelles sur les rues Wellington et de l'Église.

41.02 1152198001

CA15 210049

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 1516 sur l'occupation du domaine public. (1152959001)

Le conseiller Luc Gagnon donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté le Règlement amendant le Règlement 1516 sur l'occupation du domaine public.

Ledit règlement vise à compléter la définition de « contre-terrasse » et de « terrasse », afin de permettre ces aménagements pour une microbrasserie ainsi que pour les établissements avec service de boissons alcoolisées (autorisés comme usage conditionnel).

41.03 1152959001

CA15 21 0050

Nommer les nouveaux membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme et reconduire les mandats de certains membres citoyens. (1154992001)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE nommer, pour siéger au Comité consultatif de l'urbanisme de l'arrondissement de Verdun, pour une durée de deux ans soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 :

- madame Brigitte Dupuis, à titre de membre citoyen;
- monsieur Éric Chartrand, à titre de membre citoyen suppléant;
- monsieur Daniel Girard, à titre de membre citoyen suppléant.

DE renouveler le mandat des membres ci-dessous pour siéger au Comité consultatif de l'urbanisme de l'arrondissement de Verdun, pour une durée de deux ans soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 :

- monsieur Julien Surprenant-Legault à titre de membre citoyen;
- madame Émilie Moysan Champagne, à titre de membre citoyen.

DE nommer à titre de président du Comité consultatif de l'urbanisme de l'arrondissement de Verdun, pour la période du 4 mars 2015 au 3 mars 2017, monsieur Pierre L'Heureux, membre élu.

51.01 1154992001

CA15 210051

Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme relativement aux séances tenues les 11 novembre et 9 décembre 2014. (115260001)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter, pour information, le dépôt des procès-verbaux adoptés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) reliés aux séances tenues les 11 novembre et 9 décembre 2014.

60.01 1152600001

CA15 210052

Dépôt pour orientation d'un rapport portant sur le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal - Arrondissement de Verdun. (115260002)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE déposer, pour orientation, le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal - Arrondissement de Verdun.

60.02 1152600002

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période de questions est tenue concernant les sujets à l'ordre du jour. Cinq personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 21 h 09.

70.02

JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

CAROLINE FISETTE
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT